

## Interpellation concernant les rejets massifs d'eaux usées dans le lac entre les 23 février et 17 mars 2022.

Dans son interpellation au Conseil communal de Lausanne du 17 janvier 2023, Benoit Gaillard nous apprenait que la conduite du Denantou, qui achemine les eaux usées de l'est lausannois à la STEP de Vidy le long du quai de Belgique, a fait l'objet d'un entretien lourd au mois de février 2022. Acheminant en temps normal 100 à 200 litres par secondes jusqu'à la STEP de Vidy, elle a dû être mise hors service durant ces travaux. Pendant ce temps, les eaux usées arrivant au collecteur du Denantou ont pu être en partie déviées vers la STEP de Pully, mais la capacité de celle-ci ne permettait pas de les absorber en totalité. Le trop-plein a donc été déversé directement dans le Léman. Cette manière de faire est usuelle lors de tels opérations d'entretien qui se déroulent généralement en hiver durant la période sèche. Ce qui est moins habituel est la prolongation des travaux. Ils ont duré, au lieu des neufs jours prévus et autorisés, 23 jours en continu, du 23 février au 17 mars 2022.

Le volume d'eaux usées déversé dans le lac a donc été nettement supérieur à ce qui était prévu, passant de 46'000 m3 à 108'000 m3 soit 108'000'000 de litres d'eaux usées.

Ces eaux usées, au préalable décantées, donc séparées des macro-déchets, types lingettes hygiéniques, ce sont déversées à proximité directe des plages pulliérannes.

Le 23 mars 2023, la Municipalité de Lausanne répondait à l'interpellation de Benoit Gaillard avec une étonnante légèreté.

A la question de savoir si la Municipalité de Lausanne prévoit à l'avenir de communiquer activement sur ces déversements imprévus, la réponse a été la suivante : « Vu la période hivernale et la localisation, aucune communication publique n'a été effectuée ».

C'est oublier bien vite que la pratique du bain n'est plus saisonnière mais se pratique toute l'année et que les bains hivernaux se sont largement démocratisés ces dernières années.

Au conseil communal de Lausanne, le Municipal en charge du dossier a indiqué que la qualité des eaux déversées dans le lac correspond à ce qui était déversé avant la construction des STEP dans les années 1960.

Mais c'est justement face à la qualité désastreuse de l'eau de notre lac à cette époque-là et face à la volonté de chacun de s'y baigner que de vastes travaux d'assainissement ont été entrepris résultant en la création des piscines publiques de Bellerive et Pully plage ainsi que des STEP de Vidy et de Pully.

L'interpellation déposée devant ce Conseil est donc la suivante :

- La Municipalité de Pully était-elle au courant des travaux entrepris par les services lausannois sur le collecteur du Denantou ?
- La Municipalité de Pully a-t-elle été informée de la prolongation de ces travaux de 9 à 23 jours ?
- La Municipalité de Pully a-t-elle informé les baigneurs et les usagers du lac de ces travaux et des défauts de qualité de l'eau que cela entraînait ?
- La Municipalité de Pully prévoit-elle, à l'avenir, de communiquer activement sur ces déversements imprévus ?

Dimitri Simos



Pully, le 13.06.2023